

# SECTEUR ETUDIANTS SOURDS DE FRANCE



Site : <http://etsf.fnsf.free.fr/>

Email : [etsf.fnsf@wanadoo.fr](mailto:etsf.fnsf@wanadoo.fr)

A Paris, le 14 Mai 2006

Objet : lettre ouverte

Madame, Monsieur,

Après les initiatives de certaines associations vis-à-vis des étudiants sourds en particulier les pétitions sur le pôle des étudiants sourds, je suis obligé d'intervenir au nom du secteur ETSF afin de bien préserver l'avenir des étudiants sourds et de bien mener le bon chemin afin d'obtenir les revendications des étudiants sourds.

D'abord, je voudrais vous rappeler que d'après la loi du 11 Février 2006 notamment l'article L123-4-1 : **les établissements d'enseignement supérieur doivent prendre en charge les dispositions nécessaires pour l'amélioration de la scolarité des étudiants handicapés.** C'est-à-dire que l'accessibilité des étudiants et les besoins des étudiants sourds devront être assurés par les établissements d'enseignement supérieur dont le ministère de l'Education Nationale. Restons en droit avec cette loi. Ne changeons pas de direction.

D'après les discussions avec de nombreuses associations sur la question « Faudra-t-il maîtriser les pôles des étudiants sourds », nous sommes tombés d'accord sur le fait qu'il faudra que le relais handicapés ou DVE se charge de gérer pour répondre aux besoins des étudiants sourds. Malheureusement, il n'y a pas actuellement de structure adaptée dans les écoles supérieures pour les étudiants sourds. Mais nous devons aider à construire la structure et former le personnel dans les écoles pour le long terme.

Pour la situation actuelle, nous savons que le délai est très court pour construire la nouvelle structure, les pôles des étudiants sourds peuvent l'assurer jusqu'à ce que l'établissement supérieur soit entré dans la phase d'opération. Cela nous fait réfléchir, est ce que les associations des pôles d'étudiants accepteront de laisser la main aux écoles supérieures ? Est-ce que les associations encouragent ou soutiennent les écoles supérieures pour qu'elles gèrent elles-mêmes les étudiants handicapés ?

Je voudrais ajouter qu'il n'existe pas le mot « impossible » pour que les écoles supérieures gèrent les étudiants handicapés. De nombreux pays de l'Union Européenne nous montre un bon exemple : l'accessibilité est automatiquement assuré pour les écoles supérieures dans les pays industriels quand les étudiants sourds arrivent. Pourquoi pas nous aussi, en France ? C'est ce que les étudiants sourds réclament depuis très longtemps. Nous ne souhaitons pas que l'accessibilité dépende des pôles des étudiants sourds. Les écoles supérieures devront assurer leur responsabilité conformément à la loi.

Je souhaiterais également revenir sur le sujet important « accessibilité et accompagnement ». Avant de commencer, nous constatons qu'il y a de nombreuses difficultés pour l'insertion à la vie professionnelle après avoir obtenu le diplôme universitaire. Les étudiants sourds doivent retrouver leur autonomie afin de

bien préparer leur insertion dans la vie professionnelle. Dans la vie professionnelle, l'accompagnement n'existe pas.

Pour répondre à une question capitale « après vos études supérieures, allez-vous trouver un travail ? », les étudiants sourds sauront répondre s'ils savent bien gérer face à la situation réelle, ils sauront montrer l'exemple. Enfin, les interprètes en LSF, les codeurs LPC, les répétiteurs et les nouvelles technologies (textes) sont un vrai outil de l'accessibilité afin de pouvoir mener une vie autonomie. Malheureusement, je peux noter que le gouvernement confond actuellement l'accessibilité et l'accompagnement. Il faudra mettre fin à l'ère de l'accompagnement. Enfin, soyons clairs, l'accessibilité est le meilleur moyen de réussir ses études, de s'insérer dans la vie professionnelle. Par conséquent, les étudiants, les citoyens doivent changer leurs habitudes s'ils veulent bien se préparer pour l'avenir.

Sans oublier, en ce qui concerne le budget, que le secteur ETSF a été choqué après avoir aperçu un dossier d'une association nationale envoyé à CNSA, cette association a déclaré que les étudiants sourds ont besoin de 6 662 Euro en moyenne par an pour financer les ressources humaines et les ressources matérielles (en tenant compte d'un très bon pourcentage pour les frais administrations). Je voulais vous rappeler que le coût horaire de l'interprète est de 60 Euro. Faites le calcul pour savoir combien d'heures avec un interprète l'étudiant aura. Les heures d'interprètes offertes pour les étudiants sourds sont nettement inférieures par rapport aux autres pays européens. Nous ne voulons pas obtenir les heures minimales mais réclamons les heures maximales. Nous ne pouvons pas accepter de ne pas maîtriser le système actuel. Pour terminer, je voulais vous rappeler que la position du secteur ETSF reste claire après avoir obtenu plus de 2 700 signatures lors de l'organisation de la pétition au premier trimestre : nous réclamons fermement ce dont les étudiants sourds ont besoin pour retrouver l'égalité des chances par rapport aux autres :

- La **garantie** pour les étudiants sourds de recourir aux interprètes et au dispositif de communication adapté de leur choix autant que de leur besoin.
- Le **budget**, pour financer les interprètes, devra être pris en charge par le ministère de **l'Education Nationale**.
- **Les étudiants sourds et les représentants des étudiants sourds devront absolument être consultés par l'Etat et par les pouvoirs publics avant de prendre des décisions.**
- Le **développement de l'enseignement en Langue des Signes** dans les écoles supérieures devrait s'accélérer.

C'est très important que les étudiants sourds soient représentés en France grâce au secteur ETSF qui a organisé le séminaire national afin de mieux nous regrouper et d'obtenir nos revendications. Il est illégitime que les associations décident pour les étudiants sourds sans les avoir consulté.

Je peux vous informer que les discussions du gouvernement concernant les étudiants handicapés ont commencé il y a quelques semaines après l'achèvement des travaux sur les décrets. Les discussions restent actuellement en cours. D'après des sources, ce sera très difficile d'obtenir nos revendications car le gouvernement n'a pas de moyen suffisant pour répondre aux besoins des étudiants sourds.

Le secteur ETSF a des propositions « réalistes » pour l'accessibilité et un plan financier après les travaux faits avec les associations locales des étudiants sourds, il essaie actuellement de convaincre le gouvernement de saisir les propositions intéressantes.

En résumé, ne nous paniquons pas sur les informations erronées ou les fausses informations, je peux vous rassurer que le gouvernement ne nous a pas oublié. Les décisions du gouvernement seront probablement prises entre la fin du mois de mai 2006 et le mois de juin 2006.

Nous espérons que les décisions seront positives. Le secteur ETSF souhaite organiser une grande réunion avec des associations nationales et les représentants du gouvernement pour nous concentrer exclusivement sur l'avenir des étudiants sourds.

Le secteur ETSF reste mobilisé pour préserver les étudiants sourds et l'avenir des étudiants sourds. Je vous demande également de rester solidaire afin d'obtenir nos revendications, sinon ce serait très regrettable si les associations étaient en conflits face au gouvernement, ce serait un vrai échec.

Le secteur ETSF est en train de se regrouper avec de nombreuses associations afin de retrouver un nouvel objectif « accélérons » ou « avançons vite ».

Merci de votre compréhension.

Pascal MARCEAU,  
Président du secteur national des Etudiants  
Sourds de France



Tutelle de  
**Fédération Nationale des Sourds de France**  
Reconnue d'Utilité Publique - Décret du 24 septembre 1982  
Siret n° 308 235 233 / 00068



La FNSF est membre de la Fédération Mondiale des Sourds (FMS), de l'Union Européenne des Sourds (EUD)  
et du Groupement Français des Personnes Handicapées (GFPH)

Siège Social : 254, rue Saint-Jacques - 75005 PARIS



Siège administratif : 41, rue Joseph Python – 75020 Paris  
Téléphone : 01 40 30 18 36 – Télécopie : 01 40 30 18 21  
Courriel : [secretairefnsf@wanadoo.fr](mailto:secretairefnsf@wanadoo.fr) - Site : [www.fnsf.org](http://www.fnsf.org)

